RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

greta LIMOUSIN

ÉLIGIBLE CPF

SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES



SSIAP 3 - Chef de service sécurité incendie

Recyclage

PRÉSENTATION MÉTIER

Le chef de service de sécurité incendie SSIAP 3 est responsable de l'application de la réglementation, en matière de sécurité incendie principalement dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH).

Il est le garant du bon fonctionnement du service de sécurité incendie. Ses compétences lui permettent d'organiser un service composé d'une équipe de sécurité incendie pouvant varier de 10 à 20 personnes et plus. Il doit réaliser ses missions avec rigueur et professionnalisme.

OBJECTIFS

Mettre à jour ses connaissances de chef de service de sécurité incendie.

PRÉ-REQUIS / CONDITIONS

- Être titulaire du diplôme SSIAP3
- Être titulaire de l'une des attestations de formation en secourisme suivantes : PSC1 de moins de 2 ans - SST ou PSE1 en cours de validité
- Ne pas avoir dépassé la date limite de recyclage SSIAP
- Justifier d'au moins 1 607 heures d'activité de chef de service de sécurité durant les 36 derniers mois.

Un référent Handicap est à votre disposition pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contactez le GRETA.

Contact : 05 55 12 31 31

Site(s) de formation

- Lycée René Cassin - **Tulle**

Certificateur : MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

code RNCP : n°5643

Date de publication : 10/12/2021

www.greta-du-limousin.fr

SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

SSIAP 3 - Chef de service sécurité incendie

Recyclage

Durée

- 3 jours (21 h)

Validation / Modalités d'évaluation

- Attestation de recyclage SSIAP3

Modalités de formation

- Apports théoriques et exercices pratiques

Modalités de financement

- Financement individuel
- Compte Personnel de Formation (CPF)
- OPCO / Entreprises

Tarif de référence*

- 480 €

*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet

CONTENU

- **Réglementation** : règlement de sécurité dans les ERP/IGH, rappel des textes sur les moyens de secours, rappel sur le code du travail ; rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP ; connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.
- **Notions de droit civil et pénal** : la délégation de pouvoir et de signature ; la responsabilité civile et pénale ; le délit mineur de mise en danger de la vie d'autrui.
- **Fonction maintenance** : contextes d'obligations règlementaires ; aspects juridiques ; les différents types de contrats.
- **Étude de cas – Analyse d'un projet de construction** : rappel de la méthode ; lecture de plans – exercice de détermination des contraintes réglementaires.
- **Accessibilité des personnes en situation de handicap** : dispositions règlementaires.
- **Analyse des risques** : évaluation du maintien du niveau de sécurité, des risques professionnels, des risques de travaux par points chauds ; le plan de prévention.
- **Moyens de secours** : moyens d'extinction incendie, moyens d'alerte des secours ; connaître et exploiter un SSI.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS / POURSUITE D'ÉTUDES

Métier accessible : chef de service de sécurité incendie SSIAP 3.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Entretien individuel
- Dossier de candidature
- Les délais d'accès à la formation sont variables en fonction des places vacantes. Nous consulter

date de mise à jour : 05/10/2026